



Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

Procès-verbal de la réunion du 08 novembre 2021

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions jointes des 29 mars et 2 septembre 2021 et des réunions des 21 et 28 septembre, 5 et 11 octobre 2021
2. 7878 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022 et modifiant :
 - 1° le Code de la sécurité sociale ;
 - 2° la loi modifiée du 16 octobre 1934 concernant l'évaluation des biens et valeurs (« Bewertungsgesetz ») ;
 - 3° la loi modifiée du 1^{er} décembre 1936 concernant l'impôt commercial (« Gewerbesteuer-gesetz ») ;
 - 4° la loi modifiée du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'administration des contributions directes ;
 - 5° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
 - 6° la loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs ;
 - 7° la loi modifiée du 28 avril 1998 portant
 - a) harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal ;
 - b) modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail ;
 - c) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État ;
 - 8° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
 - 9° la loi du 7 décembre 2007 autorisant l'État à fournir une garantie bancaire pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain ;
 - 10° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
 - 11° la loi modifiée du 1^{er} août 2019 concernant les mutuelles
- 7879 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2021-2025
 - Présentation et examen du volet « Institutions »
3. Divers

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Francine Closener, M. Mars Di Bartolomeo, M. Léon Gloden, Mme Martine Hansen, M. Fernand Kartheiser, Mme Josée Lorsché, M. Charles Margue, Mme Nathalie Oberweis, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler

M. Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'Etat

M. Jacques Thill, M. Jacques Flies, du Ministère d'Etat

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Georges Engel, M. Michel Wolter

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Dan Biancalana, Rapporteur des projets de loi 7878 et 7879

*

Présidence : M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions jointes des 29 mars et 2 septembre 2021 et des réunions des 21 et 28 septembre, 5 et 11 octobre 2021

Les projets de procès-verbal des réunions jointes des 29 mars et 2 septembre 2021 et des réunions des 21 et 28 septembre, 5 et 11 octobre 2021 sont approuvés.

- 2. 7878 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022 et modifiant :**
- 1° le Code de la sécurité sociale ;**
 - 2° la loi modifiée du 16 octobre 1934 concernant l'évaluation des biens et valeurs (« Bewertungsgesetz ») ;**
 - 3° la loi modifiée du 1^{er} décembre 1936 concernant l'impôt commercial (« Gewerbesteuer-gesetz ») ;**
 - 4° la loi modifiée du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'administration des contributions directes ;**
 - 5° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;**
 - 6° la loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs ;**
 - 7° la loi modifiée du 28 avril 1998 portant**
 - a) harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal ;**
 - b) modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail ;**
 - c) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État ;**
 - 8° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;**
 - 9° la loi du 7 décembre 2007 autorisant l'État à fournir une garantie bancaire pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain ;**

10° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
11° la loi modifiée du 1er août 2019 concernant les mutuelles

7879 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2021-2025

M. le Premier ministre, ministre d'Etat, présente les volets du budget de l'Etat pour l'année 2021 concernant la Commission. Pour le détail, il est prié de se référer aux documents annexés au présent procès-verbal.

De cette présentation et de l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Le projet de budget du ministère d'Etat se caractérise par sa spécificité, en ce qu'y sont également inscrits les crédits budgétaires d'autres institutions publiques, telles que la Maison du Grand-Duc, la Chambre des Députés, le Conseil d'Etat, le Conseil économique et social, la Cour des Comptes et la Commission consultative des Droits de l'Homme.
- Pour la Chambre des Députés, mais aussi pour l'Ombudsman, l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher (OKaJu) et le Centre pour l'égalité de traitement (CET), des augmentations significatives sont prévues. Il est précisé que ces lignes budgétaires ont été arrêtées par le Bureau de la Chambre des Députés et reprises telles quelles.
- Les budgets du Conseil d'Etat et de la Commission des droits de l'homme restent relativement stables si l'on fait abstraction des dépenses de personnel.
- Au sujet de la section 00.0 relative à la Maison du Grand-Duc, il y a lieu de noter que :
 - Depuis l'exercice 2021, le budget alloué à la Maison du Grand-Duc est exécuté pour la première fois conformément à la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, y compris en ce qui concerne le contrôle de son exécution, a priori par le contrôle financier et a posteriori par la Cour des comptes.
 - Le projet de budget 2022 a été élaboré par la Cour et approuvé par le Comité de coordination, c'est-à-dire par la Maréchale et le Secrétaire général du Gouvernement, avant d'être soumis à la procédure budgétaire.
 - Si l'expérience a montré que les prévisions pour l'exercice 2021 étaient assez réalistes, quelques adaptations ont néanmoins été nécessaires pour le budget 2022. A noter que, dans certains cas, le budget a chuté. Bien entendu, l'expérience de l'exécution de l'exercice 2021 sert également de modèle pour les ajustements individuels.
 - Le crédit prévu de 1,2 million d'euros au titre de la liste civile (10.000) est utilisé, comme par le passé, pour couvrir une partie des frais de personnel. 880 000 euros sont prévus pour les pensions complémentaires que reçoivent les agents retraités qui avaient été employés par l'Administration des biens selon l'ancien statut privé, ceci afin de combler, conformément à leur contrat de travail, la différence par rapport au régime de pension de la fonction publique. Par

ailleurs, la liste civile couvre également les frais de personnel temporaire ou d'auxiliaires de service pour des besoins exceptionnels comme les grandes réceptions.

- Suite à la réforme de la Cour, l'Etat ne rémunère plus que le personnel employé sous statut public de la Maison du Grand-Duc. Ainsi, à l'échéance prévue du 30 juin 2021, il a été possible de migrer tout le personnel de l'Administration des biens vers l'Etat, à l'exception d'une personne qui a préféré continuer à travailler à titre privé pour LLAARR.
- Suite à ce transfert, la rémunération du personnel de la Maison du Grand-Duc, soit au total 90 personnes (fonctionnaires, employés ou salariés de l'Etat), est prévu dans un article unique (11.005, doté de 8,3 millions d'euros).
- A cela s'ajoutent les honoraires de 55 employés détachés de diverses administrations, comme la police, l'armée ou l'Administration des bâtiments publics, qui seront retracés dans le rapport annuel de la Maison du Grand-Duc, pour des raisons de transparence.
- Les frais de route et de séjour sont ajustés à la hausse. Les niveaux relativement bas de 2021 s'expliquent par les restrictions de voyage pendant la pandémie.
- Les frais d'experts et d'études (12.020) augmentent légèrement pour financer, d'une part, l'élaboration du rapport annuel, qui doit être publié chaque année à partir de 2022, d'autre part, la mise en place des programmes pour le bien-être du personnel.
- La légère augmentation de l'article 12.140 s'explique, entre autres, par les frais de communication suite à la sortie de crise. Sont couverts par cet article : des brochures et dépliants, des photos et vidéos prises lors d'événements officiels, des abonnements presse et des livres, du matériel d'information ou encore des petits cadeaux.
- Les frais d'exploitation et frais administratifs (12.260) restent stables aux alentours de 550.000 euros, une partie étant reprise dans les frais d'entretien du Palais grand-ducal et des Châteaux de Colmar-Berg et de Fischbach.
- La hausse des frais d'entretien du palais et des deux châteaux ainsi que du bâtiment sis rue du Marché-aux-herbes est en partie due à la reprise par la Maison du Grand-Duc d'un certain nombre de contrats payés jusqu'à présent par l'Administration des bâtiments publics.
- Pour les dépenses en capital, il est précisé que les montants des travaux de rénovation sont fixés par l'Administration des bâtiments publics. Par rapport à 2021, le montant prévu pour le Château de Colmar-Berg (72.001) diminue d'environ 400.000 euros, alors que celui de Fischbach (72.002) augmente de 250.000 euros.
- Les travaux de sécurisation (72.003) autour des trois sites sont menés notamment avec la Police et l'Administration des bâtiments publics.
- En outre, l'article 74.000 prévoit l'acquisition pour 2022 d'un véhicule supplémentaire pour le service technique de Colmar-Berg.

- D'autres acquisitions sont programmées, telles qu'un système WIFI et un certain nombre de logiciels et équipements informatiques.
- En ce qui concerne la section 00.3 relative au Gouvernement , il y a lieu de noter les points suivants :
 - L'augmentation significative des honoraires d'experts et d'études (12.120) s'explique par le financement de projets dans le domaine de la mémoire, dont certains ont déjà démarré. Il s'agit d'un projet d'exposition virtuelle sur la Seconde Guerre mondiale, d'une étude sur les travailleurs de l'Est dits « Ostarbeiter » et d'une étude sur l'histoire coloniale du Luxembourg. A cela s'ajoute un coût de 1.200.000 euros pour une étude sur la spoliation des biens juifs, qui est prévue dans l'accord du 27 janvier dernier entre le Gouvernement et la communauté juive. Au total, cette étude devrait coûter jusqu'à 2 millions et s'étendre jusqu'en 2025.
 - L'article 12.321 relatif aux frais liés aux actes et manifestations de la vie publique couvre les dépenses habituelles pour la fête nationale et prend en compte le projet d'érection d'un monument en l'honneur du Grand-Duc Jean.
 - La dotation du Service de renseignement de l'Etat sera commentée en détail devant la commission parlementaire compétente.
 - Le budget du Comité pour la mémoire de la deuxième guerre mondiale (12.345) est augmenté, d'une part, pour tenir compte de l'accord précité du 27 janvier avec la communauté juive, d'autre part, pour prévoir le financement d'un monument en l'honneur des travailleurs dits « Ostarbeiter » à Esch.
 - C'est par le même accord du 27 janvier que le crédit pour la Fondation Shoah sera porté à 120.000 euros.
- Concernant le SIP (section 00.4), les frais d'experts et d'études en matière informatique (12.125) sont revus à la hausse, notamment pour tenir compte des nouvelles missions du SIP en matière d'accessibilité des sites Internet et d'open data.
- Au sujet du HCPN (section 00.6), les frais d'experts et d'études (12.120) augmentent, entre autres pour permettre à l'ANSSI de mettre en œuvre les exigences des normes ISO/IE 27001 et 27005, qui correspondent au standard en matière de sécurité de l'information.
- Enfin, le volet « Médias et communication » (section 00.8), est présenté à la Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications.

*

M. le Premier Ministre propose de venir faire un point sur la transposition du rapport Waringo en début d'année 2022 (janvier/février).

En ce qui concerne l'étude sur l'histoire coloniale du Luxembourg, la Commission pourra recevoir des explications plus détaillées dès la finalisation de la convention conclue avec l'Université du Luxembourg dans ce contexte.

3. Divers

La prochaine réunion aura lieu le 23 novembre 2021 à 15h30.

Les membres de la Commission sont informés qu'il y aura prochainement une édition spéciale du Compte rendu dédiée au débat public sur la proposition de révision n°7575.

Par ailleurs, dans le cadre de la campagne d'information sur les révisions constitutionnelles, deux documents sont en train d'être élaborés :

- Un document reprenant des questions/réponses ; et
- Un tableau comparatif entre les nouveaux textes et la Constitution actuelle.

Une fois finalisés, ces documents seront repris dans une brochure qui sera distribuée à tous les ménages.

M. Charles Margue suggère d'inviter l'Ombudsman, Mme Claudia Monti, à une prochaine réunion.

Luxembourg, le 08 novembre 2021

Annexe : 7878 + 7879 - documentation/extraits relatifs aux dépenses du Ministère d'Etat

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Projet 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
30 — MINISTERE D'ETAT							
Section 30.0 — Maison du Grand-Duc							
72.000	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Palais grand-ducal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	200	200	200	200
72.001	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Château de Colmar-Berg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	950	540	540	540	540
72.002	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Château de Fischbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	350	350	350	350
72.003	13.90	Sécurisation du Palais et des châteaux de Colmar-Berg et Fischbach: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.210	2.500	2.900	1.200
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	121	30	100	35
74.020	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications.....	—	10	10	10	10
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	75	58	58	58	58
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques.....	—	68	20	20	20
74.060	13.90	Acquisition et développement de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	197	324	180	40	36
		Total de la section 30.0.....	2.523	2.881	3.888	4.218	2.449
Section 30.3 — Gouvernement							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	4	4	4	4	4
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	4	4	4	4	4
		Total de la section 30.3.....	8	8	8	8	8

30.4 — Service Information et Presse Santé au Travail

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Projet 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 30.4 — Service Information et Presse							
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	3	19	5	5	5
74.050	01.10	Acquisition d'équipements informatiques	22	11	11	11	11
74.060	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	16	20	16	16	16
Total de la section 30.4			40	50	32	32	32
Section 30.5 — Conseil économique et social							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	1	10	1	1	10
74.020	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	8	2	2	2	2
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	7	4	4	4	4
Total de la section 30.5			15	16	7	7	16
Section 30.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale							
74.000	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	—	34	—	—	—
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	—	8	2	2	2
74.301	02.00	Frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
74.305	02.00	Frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	45	20	20	20	20
74.310	02.00	Computer Emergency Response Team (GovCert): acquisition et installation d'équipements spéciaux	367	244	271	271	390
Total de la section 30.6			413	307	294	294	413

30.7 — Cultes Santé au Travail

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Projet 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 30.7 — Cultes							
52.004	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
		Total de la section 30.7	*	*	*	*	*
Section 30.8 — Médias et Communications							
51.050	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	2.500	6.000	1.500	1.500
74.010	08.40	Acquisition de machines de bureau (SMC)	6	1	1	1	1
74.011	08.40	Acquisition de machines de bureau (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	10	1	2	2	2
74.020	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.180	2.411	2.477	1.326	1.002
74.040	08.40	Acquisition d'équipements spéciaux	1	10	10	10	10
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	3	1	1	1	1
74.051	13.90	Acquisition de matériel informatique, matériel radioélectrique et matériel technique en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	525	72	36	36
74.052	13.90	Acquisition de matériel informatique, matériel technique en relation avec le projet "Quantum Communication Infrastructure". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	59	293	1.755	1.170
74.060	13.90	Developpement site Internet/Intranet (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	5	5	5	3	3
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier (SMC)	*	10	*	*	*

30.8 — Médias et Communications Santé au Travail

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Projet 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
74.081	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	8	8	5	2	2
74.315	13.90	Dépenses d'investissements en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale «Digital Lëtzebuerg». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.520	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications.....	—	16	—	—	—
		Total de la section 30.8.....	2.815	5.648	8.966	4.736	3.827
		Section 30.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg					
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	2	2	2	2	2
		Total de la section 30.9.....	2	2	2	2	2
		Total du département 30.....	5.815	8.910	13.196	9.296	6.745

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Projet 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
00 — MINISTERE D'ETAT							
Section 00.0 — Maison du Grand-Duc							
10.000	01.10	Liste civile. (Crédit non limitatif).....	1.242	1.265	1.286	1.307	1.337
10.002	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat.....	480	489	498	507	517
10.003	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier.....	200	204	207	212	216
11.005	01.10	Rémunération du personnel (fonctionnaires, employés ou salariés de l'Etat).....	4.887	8.319	8.547	8.780	9.130
11.300	13.90	Rémunération du personnel de la Maison du Grand-Duc. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.287	—	—	—	—
12.010	13.90	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	15	16	16	17
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	440	543	446	448
12.013	13.90	Frais de route et de séjour: Protection rapprochée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	85	85	85	85	85
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	122	102	104	106	108
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34	60	30	30	30
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	78	51	52	53
12.140	13.90	Journaux et périodiques, documentation, frais de communication et dépenses diverses	118	171	174	178	181
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	747	546	564	554	565
12.270	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Palais grand-ducal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75	395	352	360	368

00.0 — Maison du Grand-Duc

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Projet 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.271	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Château de Colmar-Berg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	225	721	685	699	714
12.272	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Château de Fischbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120	236	226	230	235
12.273	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses: bâtiment sis 15 rue du Marché-aux-Herbes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	123	125	127	130
12.301	13.90	Frais de location de véhicules automoteurs et autres moyens de transport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	136	136	192
12.321	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	122	252	291	261	265
12.322	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; visites à caractère officiel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	300	400	300	300
24.010	13.90	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	61	106	106	106	106
Total de la section 00.0.....			17.506	14.006	14.425	14.492	14.997
Section 00.1 — 1. Chambre des Députés (articles 10.000 à 10.003) 2. Cour des Comptes (article 10.020)							
10.000	01.10	Chambre des Députés. (Crédit non limitatif).....	42.599	52.567	53.882	54.917	56.394
10.001	01.10	Médiateur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.805	1.932	2.348	2.419	2.508
10.003	13.90	Dotation au profit du Centre pour l'égalité de traitement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	435	718	738	758	781
10.004	06.36	Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	703	1.524	1.662	1.690	1.728
10.020	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif).....	4.953	4.964	5.068	5.169	5.312
Total de la section 00.1.....			50.495	61.705	63.697	64.953	66.723

00.2 — Conseil d'Etat

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Projet 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 00.2 — Conseil d'Etat							
10.000	01.10	Dotation au profit du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif).....	2.068	2.144	2.119	2.188	2.221
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	2.459	2.777	2.854	2.931	3.048
Total de la section 00.2.....			4.527	4.922	4.972	5.119	5.269
Section 00.3 — Gouvernement							
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	10.459	11.336	11.646	11.963	12.441
11.006	13.90	Rémunération des membres du Gouvernement.....	4.136	4.034	4.144	4.257	4.427
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	201	209	212	215	220
12.000	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9	9	9	9	9
12.010	01.10	Frais de route et de séjour. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	35	35	35
12.011	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	31	31	31	31
12.012	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	838	800	850	850	850
12.020	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	8	8	8	8
12.050	01.10	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	873	922	937	953	975
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	87	102	104	106	108
12.110	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.452	1.450	1.500	1.500	1.500
12.120	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	483	1.812	905	515	133

00.3 — Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Projet 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.131	01.10	Frais de publication du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.360	2.500	2.500	2.500	2.500
12.140	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	50	50	50	50
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	23	22	23	23	23
12.300	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement. (Crédit non limitatif).....	859	859	882	906	942
12.321	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900	1.100	915	930	951
12.330	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	200	150	150	150
12.343	03.60	Service de renseignement de l'Etat: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.236	5.648	5.236	7.124	7.278
12.345	01.10	Comité pour la mémoire de la 2ème guerre mondiale. (Crédit sans distinction d'exercice).....	68	265	65	65	65
12.350	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	30	30	30	30
12.360	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	1.000	1.000	*
12.370	01.30	Service de la communication de crise, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	20	15	15	15	15
33.005	01.10	Financement des partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.600	3.529	3.529	3.529	3.529

00.3 — Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Projet 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
33.012	01.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt de la fondation luxembourgeoise pour la Mémoire de la Shoah. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	120	120	120	120
34.040	01.10	Domages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	86	50	50	50	50
34.090	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement.....	10	10	10	10	10
35.060	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
41.050	13.90	Dotation financière de l'Etat au profit du service "Autorité nationale de sécurité". (Crédit non limitatif).....	220	220	220	220	220
43.000	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	1.000	1.000	1
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.500	13.90	Indemnités pour services de tiers.	—	2	—	—	—
12.510	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	5	*	—	—	—
12.550	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	6	3	—	—	—
12.821	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses.....	—	8	—	—	—
		Total de la section 00.3.....	31.253	35.374	36.177	38.165	36.672
		Section 00.4 — Service Information et Presse					
11.005	01.10	Rémunérations du personnel.....	3.007	3.267	3.357	3.448	3.586
12.010	01.10	Frais de route et de séjour. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.070	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	54	40	55	50	55
12.125	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130	165	165	165	165

00.4 — Service Information et Presse

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Projet 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.130	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif).....	700	780	780	780	780
12.340	01.10	Journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation; promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg; frais d'études et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	310	340	340	360	360
12.341	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations.....	138	138	138	138	138
12.346	12.60	Frais de développement de réseaux électroniques d'information	50	50	50	50	50
33.001	13.90	Cotisation annuelle à des organisations internationales	10	10	10	10	10
		Total de la section 00.4	4.398	4.791	4.895	5.001	5.144
Section 00.5 — Conseil économique et social							
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	557	571	586	602	626
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires - membres et experts fonctionnaires de l'Etat, employés de l'Etat et employés publics (CES, CESGR, CESE). (Crédit non limitatif).....	—	52	53	54	55
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	3	4	4	4	4
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	25	26	26	26	27
12.120	01.10	Conseil économique et social: indemnités des membres, frais d'experts et d'études; frais de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240	200	200	200	200
12.121	01.10	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen: indemnités des membres, frais d'experts et d'études, frais de traduction. (Crédit non limitatif).....	7	5	5	5	5
12.125	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	1	1	1	1	1
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	60	60	64	65

00.5 — Conseil économique et social

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Projet 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
35.060	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
		Total de la section 00.5.....	898	923	939	960	987
Section 00.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale							
11.005	02.00	Rémunération du personnel.....	4.724	4.826	4.958	5.093	5.296
11.100	02.00	Indemnités d'habillement	*	*	*	*	*
12.000	02.00	Indemnités pour services de tiers.	11	3	11	11	11
12.010	02.00	Frais de route et de séjour	2	2	2	2	2
12.020	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	23	24	24	24	24
12.120	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	275	275	275	275
12.125	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	355	355	355	355
12.130	13.90	Frais de publication.....	27	27	27	27	27
12.190	02.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	145	215	215	215	215
12.270	02.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses : loyer pour hall de stockage de matériel à Mersch. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	433	424	424	424	424
12.345	02.00	Frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses.....	29	29	29	47	48
12.356	02.00	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	2.000	228	256	275
12.385	02.00	Computer Emergency Response team (GovCert): frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	723	780	780	780	780
		Total de la section 00.6.....	8.517	8.960	7.328	7.509	7.732

00.7 — Cultes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Projet 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
Section 00.7 — Cultes							
11.005	08.50	Rémunération du personnel.....	25.686	25.141	25.830	26.533	27.592
12.080	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien.....	29	24	29	29	29
33.010	08.50	Subsides au culte musulman. (Crédit non limitatif).....	485	494	502	510	522
33.011	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire.....	6	6	6	6	6
33.012	08.50	Subsides aux cultes protestants. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
33.013	08.50	Subsides au culte israélite. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
33.015	08.50	Subsides au culte catholique. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
33.016	08.50	Subsides aux cultes orthodoxes. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
33.017	08.50	Subsides au culte anglican. (Crédit non limitatif).....	135	137	139	142	145
34.060	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire.....	2	2	2	2	2
		Total de la section 00.7.....	26.344	25.806	26.510	27.223	28.297
Section 00.8 — Médias et Communications							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	3.672	3.878	3.984	4.092	4.256
11.132	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	102	188	188	188	188
12.010	12.60	Frais de route et de séjour.....	*	*	*	*	*
12.011	12.60	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat).....	2	1	1	1	1

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Projet 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.012	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	116	100	100	100	100
12.013	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	8	8	8	8
12.020	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	5	5	5	5
12.041	13.90	Frais de bureau (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	4	4	4	4
12.080	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	50	*	*	*
12.081	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.120	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	267	1.548	400	400	400
12.121	12.60	Frais d'experts et d'études (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	164	85	90	90	90
12.125	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
12.191	12.60	Frais de formation professionnelle	8	20	20	20	20
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
12.345	08.40	Médias et communications : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	554	500	500	500	500
12.346	13.90	Indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de formation, frais de maintenance, frais de publicité, de sensibilisation et d'information, acquisition de machines de bureau, dépenses diverses (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16	10	12	12	14

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Projet 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.347	13.90	Financement des mesures accompagnatrices dans le cadre du développement des autoroutes de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	885	400	400	400
12.348	13.90	Dépenses en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	93	107	115	122
12.349	13.90	Dépenses en relation avec le projet "Quantum Communication Infrastructure". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	351	293	702	410
12.370	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	55	55	55	55
12.380	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation; frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.541	7.810	8.627	8.962	9.017
12.390	13.90	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale «Digital Lëtzebuerg». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	800	800	800	800
31.010	13.90	Subventions dans le cadre du développement des autoroutes de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.600	4.435	5.000	2.500	2.000
31.020	08.40	Promotion de la presse en ligne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.400	*	*	*	*
31.050	08.40	Promotion de la presse écrite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.648	*	*	*	*
31.051	13.90	Contribution de l'Etat au financement du service public de télévision assuré par CLT-UFA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.620	9.780	9.940	*	*
31.052	12.60	Subside à la société BCE (Broadcasting Center Europe S.A.) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
31.053	08.40	Initiatives en vue de préserver la diversité du paysage médiatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	380	380	380	380

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Projet 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
31.054	13.90	Promotion du pluralisme des médias professionnels de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	10.500	10.500	10.500	10.500
31.055	13.90	Co-financement public de la radiodiffusion DAB+ en multiplex numérique au Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	100	30	20	*
31.056	13.90	Co-financement de l'installation de couverture DAB+ dans les tunnels autoroutiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	720	—	—	—
32.020	13.90	Subsides dans le cadre de l'initiative gouvernementale «Digital Lëtzebuerg». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
33.012	08.40	Médias et communications: subsides à des associations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	293	325	325	325	325
35.030	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	8	8	8	8
41.011	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission nationale pour la protection des données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.200	7.909	8.164	8.421	9.046
41.012	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle". (Crédit non limitatif).....	40.576	40.576	40.576	40.576	40.576
41.013	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel". (Crédit non limitatif).....	1.400	1.480	1.480	1.480	1.480
41.014	08.40	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.923	7.062	7.383	7.567	7.757
41.015	13.90	Prise en charge par l'Etat des frais de l'Institut luxembourgeois de Régulation résultant de la directive européenne sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information. (Crédit non limitatif).....	1.200	1.579	1.793	2.222	2.424
41.016	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique « GIE - MyConnectivity ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.200	1.400	1.500	1.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.632	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	10	—	—	—	—

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2021	Projet 2022	Prévis. 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025
12.847	13.90	Financement des mesures accompagnatrices dans le cadre du développement des autoroutes de l'information ...	3	—	—	—	—
		Total de la section 00.8.....	96.119	102.596	102.724	92.105	92.536
		Section 00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg					
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	448	546	561	577	600
11.130	01.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
12.000	01.10	Indemnités pour services de tiers	5	5	5	5	6
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	*	*	*
12.011	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9	9	9	9	10
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	*	4	4	4	4
12.190	01.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	8	8	8	8
35.060	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	9	9	9	9	9
		Total de la section 00.9.....	486	588	604	620	644
		Total du département 00.....	240.543	259.671	262.272	256.148	259.000

30.0 — Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
30 — MINISTERE D'ETAT					
Section 30.0 — Maison du Grand-Duc					
72.000 (72.30)	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Palais grand-ducal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	200.000	200.000
72.001 (72.30)	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Château de Colmar-Berg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	950.000	540.000
72.002 (72.30)	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Château de Fischbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100.000	350.000
72.003 (72.30)	13.90	Sécurisation du Palais et des châteaux de Colmar-Berg et Fischbach: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000.000	1.210.000
74.000 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	121.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			121.200
74.020 (74.22)	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications.....	—	—	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques.....			10.000
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	75.000	57.500
74.050 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements informatiques.....	—	—	68.000
74.060 (74.40)	13.90	Acquisition et développement de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	196.500	324.000
Total de la section 30.0.....			—	2.522.500	2.880.700
Section 30.3 — Gouvernement					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	1.273	4.000	4.000

30.3 — Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	949	4.000	4.000
		Total de la section 30.3.....	2.222	8.000	8.000
Section 30.4 — Service Information et Presse					
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	34.931	2.500	19.000
74.050 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	1.486	21.500	11.000
74.060 (74.40)	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	37.570	16.000	19.500
		Total de la section 30.4.....	73.987	40.000	49.500
Section 30.5 — Conseil économique et social					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau.....	—	1.000	10.000
74.020 (74.22)	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	—	7.500	2.000
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	4.622	6.500	3.500
		Total de la section 30.5.....	4.622	15.000	15.500
Section 30.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale					
74.000 (74.10)	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	24.900	—	34.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			34.000
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	—	—	7.500
74.301 (74.22)	02.00	Frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.283.165	1.000	1.000
74.305 (74.22)	02.00	Frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication.....	10.381	44.640	20.000
74.310 (74.22)	02.00	Computer Emergency Response Team (GovCert): acquisition et installation d'équipements spéciaux.....	244.395	367.300	244.395
		Total de la section 30.6.....	7.562.841	412.940	306.895

30.7 — Cultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 30.7 — Cultes					
52.004 (52.10)	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
Total de la section 30.7			—	100	100
Section 30.8 — Médias et Communications					
51.050 (51.20)	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	500.000	2.500.000
74.001 (74.10)	13.90	Acquisition de vélos de service	2.500	—	—
74.010 (74.22)	08.40	Acquisition de machines de bureau (SMC)	—	5.659	1.000
74.011 (74.22)	08.40	Acquisition de machines de bureau (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	1.420	10.000	1.420
74.020 (74.22)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.080.331	2.180.117	2.411.156
<i>Détail:</i>					
		1) Mise en place du réseau		2.168.966	
		2) Terminaux et appareils		46.800	
		3) Intégration véhicules		5.850	
		4) Fonctionnement Service RENITA		46.800	
		5) Projets		54.990	
		6) Divers		87.750	
		<i>Total</i>		2.411.156	
74.040 (74.22)	08.40	Acquisition d'équipements spéciaux	8.471	1.148	10.000
74.050 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements informatiques (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	1.202	3.000	1.202
74.051 (74.22)	13.90	Acquisition de matériel informatique, matériel radioélectrique et matériel technique en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	525.000
74.052 (74.22)	13.90	Acquisition de matériel informatique, matériel technique en relation avec le projet "Quantum Communication Infrastructure". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	59.000

30.8 — Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
74.060 (74.40)	13.90	Developpement site Internet/Intranet (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	—	5.000	5.000
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier (SMC)	40.706	100	10.000
74.081 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat).....	—	8.000	8.000
74.315 (74.22)	13.90	Dépenses d'investissements en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale «Digital Lëtzebuerg». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.932	100.000	100.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.520 (74.22)	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications.....	—	—	16.380
		Total de la section 30.8.....	1.168.562	2.815.024	5.648.158
		Section 30.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg			
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	961	1.500	1.500
		Total de la section 30.9.....	961	1.500	1.500
		Total du département 30.....	8.813.195	5.815.064	8.910.353

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère d'Etat**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
51	Transferts de capitaux aux entreprises	—	500.000	2.500.000
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	—	100	100
72	Construction de bâtiments	—	2.250.000	2.300.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	8.813.195	3.064.964	4.110.253
Total		8.813.195	5.815.064	8.910.353

00.0 — Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
00 — MINISTERE D'ETAT					
Section 00.0 — Maison du Grand-Duc					
10.000 (11.00)	01.10	Liste civile. (Crédit non limitatif).....	1.241.590	1.241.590	1.264.870
		<i>Détail:</i>			
		1) Pensions complémentaires.....	928.205		
		2) Personnel de remplacement / soutien via sociétés de personnel temporaire.....	108.149		
		3) Auxiliaires de service lors d'événements à caractère protocolaire ou social.....	228.516		
		<i>Total</i>	1.264.870		
10.001 (11.00)	01.10	Frais du personnel attaché à la Cour Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.740.923	—	—
10.002 (12.30)	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat.....	744.000	480.000	488.500
10.003 (12.30)	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier	166.000	200.000	203.600
10.007 (12.30)	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes	726.000	—	—
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel (fonctionnaires, employés ou salariés de l'Etat).....	—	4.886.969	8.319.233
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	7.359.438		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	57.482		
		3) Charges sociales patronales.....	724.489		
		4) Allocations de repas	177.824		
		<i>Total</i>	8.319.233		
11.300 (11.00)	13.90	Rémunération du personnel de la Maison du Grand-Duc. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	8.286.545	—
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	3.500	15.400
12.012 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	40.000	440.000
12.013 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour: Protection rapprochée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	85.000	85.000

00.0 — Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.020 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	122.000	102.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			25.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			34.000
		3) Réparation et entretien.....			43.000
		<i>Total</i>			102.000
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	33.500	60.000
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	80.000	77.500
12.140 (12.16)	13.90	Journaux et périodiques, documentation, frais de communication et dépenses diverses	—	118.000	171.250
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants.....			103.950
		4) Expositions.....			10.000
		9) Divers.....			57.300
		<i>Total</i>			171.250
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	746.500	546.280
		<i>Détail:</i>			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection....			109.100
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....			104.880
		9) Frais de promotion du bien-être et de la santé au travail.....			30.000
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		2) Frais téléphoniques.....			35.000
		8) Réseau multimédia			95.000
		9) Divers.....			12.000
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications			
		1) Location.....			40.800
		1219 Frais de formation.....			119.500
		<i>Total</i>			546.280
12.270 (12.30)	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Palais grand-ducal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	75.000	394.930
12.271 (12.30)	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Château de Colmar-Berg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	225.000	721.200

00.0 — Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.272 (12.30)	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Château de Fischbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	120.000	236.200
12.273 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses: bâtiment sis 15 rue du Marché-aux-Herbes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	80.000	122.600
12.301 (12.30)	13.90	Frais de location de véhicules automoteurs et autres moyens de transport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100.000	100.000
12.321 (12.30)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	122.000	252.000
12.322 (12.30)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; visites à caractère officiel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	400.000	300.000
24.010 (24.10)	13.90	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	60.500	105.600
Total de la section 00.0.....			10.618.513	17.506.104	14.006.163
Section 00.1 — 1. Chambre des Députés (articles 10.000 à 10.003) 2. Cour des Comptes (article 10.020)					
10.000 (10.00)	01.10	Chambre des Députés. (Crédit non limitatif).....	46.764.225	42.599.000	52.567.227
10.001 (10.00)	01.10	Médiateur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.624.424	1.804.564	1.931.814
10.003 (10.00)	13.90	Dotation au profit du Centre pour l'égalité de traitement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	480.842	435.033	718.490
10.004 (10.00)	06.36	Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	278.475	703.035	1.523.597
10.020 (10.00)	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif).....	5.174.459	4.953.332	4.964.274
Total de la section 00.1.....			54.322.425	50.494.964	61.705.402

00.2 — Conseil d'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 00.2 — Conseil d'Etat					
10.000 (10.00)	01.10	Dotation au profit du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif).....	2.106.793	2.067.817	2.144.447
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel.....	2.471.367	2.459.296	2.777.426
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	2.511.026		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	37.453		
		3) Charges sociales patronales.....	165.019		
		4) Allocations de repas	63.928		
		Total	2.777.426		
Total de la section 00.2.....			4.578.160	4.527.113	4.921.873
Section 00.3 — Gouvernement					
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel.....	20.215.705	10.459.244	11.335.884
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	10.172.316		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	155.148		
		3) Charges sociales patronales.....	761.101		
		4) Allocations de repas	247.319		
		Total	11.335.884		
11.006 (11.11)	13.90	Rémunération des membres du Gouvernement.....	4.127.462	4.135.815	4.033.928
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	3.877.685		
		3) Charges sociales patronales.....	106.666		
		4) Allocations de repas	49.577		
		Total	4.033.928		
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	208.606	201.308	208.500
12.000 (12.15)	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.165	8.900	8.900
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour. (Crédit sans distinction d'exercice).....	12.797	29.563	30.000

00.3 — Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.011 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	63.983	30.135	31.000
12.012 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	223.672	837.689	800.000
12.020 (12.14)	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8.269	7.900	7.900
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	921.988	872.820	922.000
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	85.119	87.000	102.295
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage	53.156		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	41.311		
		9) Divers	7.828		
		<i>Total</i>	102.295		
12.110 (12.30)	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.783.625	1.451.974	1.450.000
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	94.876	482.500	1.811.870
12.131 (12.16)	01.10	Frais de publication du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.021.161	2.360.000	2.500.000
12.140 (12.16)	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	25.000	50.000
12.190 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif).....	77	500	500
12.260 (12.30)	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	11.805	22.600	21.805
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau	16.197		
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur.....	5.608		
		<i>Total</i>	21.805		

00.3 — Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.300 (11.00)	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement. (Crédit non limitatif).....	813.981	858.749	858.749
12.321 (12.30)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	193.158	900.000	1.100.000
12.330 (12.30)	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	198.897	200.000	200.000
12.343 (12.30)	03.60	Service de renseignement de l'Etat: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.113.250	5.235.821	5.648.238
12.345 (12.30)	01.10	Comité pour la mémoire de la 2ème guerre mondiale. (Crédit sans distinction d'exercice).....	19.826	68.100	265.000
12.350 (12.30)	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.053.499	30.000	30.000
12.360 (12.30)	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.370 (12.30)	01.30	Service de la communication de crise, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	3.475	20.000	15.000
33.005 (33.00)	01.10	Financement des partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.528.773	2.600.000	3.528.800
33.012 (33.00)	01.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt de la fondation luxembourgeoise pour la Mémoire de la Shoah. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	120.000
34.040 (34.40)	01.10	Dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.157	85.534	50.000
34.090 (34.40)	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement.....	1.000	10.000	10.000
35.060 (35.10)	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
41.050 (41.12)	13.90	Dotation financière de l'Etat au profit du service "Autorité nationale de sécurité". (Crédit non limitatif).....	—	220.100	220.100
43.000 (43.22)	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100

00.3 — Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.500 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers.	—	—	2.405
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail).....			2.405
12.510 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	354	5.439	294
12.550 (12.12)	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	—	5.675	2.720
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux			2.720
12.821 (12.30)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses	—	—	8.000
43.500 (43.22)	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes	18.107	—	—
		Total de la section 00.3.....	49.744.787	31.252.766	35.374.188
		Section 00.4 — Service Information et Presse			
11.005 (11.11)	01.10	Rémunérations du personnel.....	2.889.770	3.007.249	3.267.108
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			2.968.180
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			21.301
		3) Charges sociales patronales.....			204.958
		4) Allocations de repas			72.669
		Total			3.267.108
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	250	250
12.070 (12.12)	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.881	53.500	40.200
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	95.487	130.000	165.000
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif).....	876.809	700.000	780.000

00.4 — Service Information et Presse

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.340 (12.30)	01.10	Journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation; promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg; frais d'études et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	591.696	310.000	340.000
12.341 (12.30)	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations.....	129.785	137.500	138.000
12.346 (12.30)	12.60	Frais de développement de réseaux électroniques d'information ...	54.967	50.000	50.000
33.001 (33.00)	13.90	Cotisation annuelle à des organisations internationales	—	10.000	10.000
Total de la section 00.4.....			4.663.395	4.398.499	4.790.558
Section 00.5 — Conseil économique et social					
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel.....	612.359	557.074	570.514
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	522.101		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	7.773		
		3) Charges sociales patronales.....	30.203		
		4) Allocations de repas	10.437		
		Total	570.514		
11.130 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires - membres et experts fonctionnaires de l'Etat, employés de l'Etat et employés publics (CES, CESGR, CESE). (Crédit non limitatif).....	—	—	52.323
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail).....	52.323		
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	922	3.000	3.500
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	21.486	25.000	25.665
12.120 (12.30)	01.10	Conseil économique et social: indemnités des membres, frais d'experts et d'études; frais de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	241.467	240.000	200.000
12.121 (12.30)	01.10	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen: indemnités des membres, frais d'experts et d'études, frais de traduction. (Crédit non limitatif).....	3.371	7.000	5.000
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	—	1.000	1.000

00.5 — Conseil économique et social

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.260 (12.30)	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	23.479	60.000	60.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau	26.200		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications.....	15.300		
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications.....	500		
		1213 Frais de publication.....	18.000		
		<i>Total</i>	60.000		
35.060 (35.00)	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.500	4.500	4.500
		Total de la section 00.5.....	907.584	897.574	922.502
		Section 00.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale			
11.005 (11.11)	02.00	Rémunération du personnel.....	20.685.405	4.723.909	4.825.676
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	4.358.648		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	59.562		
		3) Charges sociales patronales.....	309.356		
		4) Allocations de repas	98.110		
		<i>Total</i>	4.825.676		
11.100 (11.40)	02.00	Indemnités d'habillement	379	390	390
12.000 (12.15)	02.00	Indemnités pour services de tiers.	3.000	11.000	3.000
12.010 (12.13)	02.00	Frais de route et de séjour.....	1.393	2.000	2.000
12.020 (12.14)	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	18.848	23.000	24.000
12.120 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	258.088	150.000	275.000
12.125 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	168.125	249.743	355.000
12.130 (12.16)	13.90	Frais de publication.....	—	27.000	27.000
12.190 (12.30)	02.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	94.432	145.400	215.000

00.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.270 (12.30)	02.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses : loyer pour hall de stockage de matériel à Mersch. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	98.928	432.545	424.000
12.345 (12.14)	02.00	Frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses	39.412	28.954	28.954
12.356 (12.30)	02.00	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120.699.583	2.000.000	2.000.000
12.385 (12.30)	02.00	Computer Emergency Response team (GovCert): frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	656.441	723.161	780.000
Total de la section 00.6			142.724.034	8.517.102	8.960.020
Section 00.7 — Cultes					
11.005 (11.11)	08.50	Rémunération du personnel..... <i>Détail:</i> 1) Rémunérations de base..... 22.239.200 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 921.779 3) Charges sociales patronales..... 1.393.900 4) Allocations de repas 586.573 Total 25.141.452	25.438.724	25.685.763	25.141.452
12.080 (12.11)	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien.....	23.436	29.000	24.000
33.010 (33.00)	08.50	Subsides au culte musulman. (Crédit non limitatif).....	484.593	485.000	493.678
33.011 (12.12)	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire	6.250	6.250	6.250
33.012 (33.00)	08.50	Subsides aux cultes protestants. (Crédit non limitatif)..... <i>Détail:</i> 1) Eglise protestante du Luxembourg et Eglise protestante européenne à Luxembourg 100	—	100	100
33.013 (33.00)	08.50	Subsides au culte israélite. (Crédit non limitatif)..... <i>Détail:</i> 1) Communauté israélite de Luxembourg..... 500	365	500	500
33.015 (33.00)	08.50	Subsides au culte catholique. (Crédit non limitatif).....	—	100	100

00.7 — Cultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
33.016 (33.00)	08.50	Subsides aux cultes orthodoxes. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Eglise orthodoxe hellénique.....			100
33.017 (33.00)	08.50	Subsides au culte anglican. (Crédit non limitatif).....	134.609	134.650	137.133
34.060 (34.40)	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire.....	2.400	2.400	2.400
		Total de la section 00.7.....	26.090.377	26.343.863	25.805.713
		Section 00.8 — Médias et Communications			
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel.....	3.524.029	3.672.436	3.877.762
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			3.571.853
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			5.225
		3) Charges sociales patronales.....			219.534
		4) Allocations de repas.....			81.150
		Total.....			3.877.762
11.132 (11.12)	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	88.277	102.100	187.887
12.010 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour.....	—	250	250
12.011 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat).....	—	2.000	1.000
12.012 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.721	116.000	100.000
12.013 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90	4.014	8.000
12.020 (12.14)	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.804	3.500	5.000
12.041 (12.12)	13.90	Frais de bureau (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	3.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers.....			4.000

00.8 — Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.080 (12.11)	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.557	446	50.000
12.081 (12.11)	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers..... 1.000			
12.120 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	278.924	267.222	1.548.000
12.121 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	72.177	164.000	85.000
12.125 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	100	—
12.191 (12.30)	12.60	Frais de formation professionnelle	7.825	8.117	20.000
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	50.000	50.000
12.345 (12.30)	08.40	Médias et communications : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	455.630	554.246	500.000
12.346 (12.30)	13.90	Indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de formation, frais de maintenance, frais de publicité, de sensibilisation et d'information, acquisition de machines de bureau, dépenses diverses (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.907	16.000	10.000
12.347 (12.30)	13.90	Financement des mesures accompagnatrices dans le cadre du développement des autoroutes de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	84.775	400.000	885.000
12.348 (12.30)	13.90	Dépenses en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	93.000
12.349 (12.30)	13.90	Dépenses en relation avec le projet "Quantum Communication Infrastructure". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	351.000

00.8 — Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
12.370 (12.30)	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35.460	35.460	55.000
12.380 (12.12)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation; frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.363.340	7.540.887	7.810.189
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Fonctionnement du réseau</i>	6.961.299		
		2) <i>Formation des utilisateurs</i>	35.100		
		3) <i>Expertise technique externe</i>	369.775		
		4) <i>Fonctionnement Service RENITA</i>	27.495		
		5) <i>Projets</i>	205.920		
		6) <i>Divers</i>	210.600		
		<i>Total</i>	7.810.189		
12.390 (12.30)	13.90	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale « Digital Lëtzebuerg ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	519.665	800.000	800.000
31.010 (12.30)	13.90	Subventions dans le cadre du développement des autoroutes de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	967.182	6.600.000	4.435.191
31.020 (31.22)	08.40	Promotion de la presse en ligne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.400.000	1.400.000	100
31.050 (31.32)	08.40	Promotion de la presse écrite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.885.963	6.648.065	100
31.051 (31.32)	13.90	Contribution de l'Etat au financement du service public de télévision assuré par CLT-UFA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	9.620.000	9.780.000
31.052 (33.00)	12.60	Subside à la société BCE (Broadcasting Center Europe S.A.) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision. (Crédit sans distinction d'exercice).....	700.000	100	—
31.053 (31.32)	08.40	Initiatives en vue de préserver la diversité du paysage médiatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240.000	300.000	380.000
31.054 (31.32)	13.90	Promotion du pluralisme des médias professionnels de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.251.200	100	10.500.000
31.055 (31.32)	13.90	Co-financement public de la radiodiffusion DAB+ en multiplex numérique au Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	100.000	100.000

00.8 — Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
31.056 (31.32)	13.90	Co-financement de l'installation de couverture DAB+ dans les tunnels autoroutiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	720.000
32.020 (32.00)	13.90	Subsides dans le cadre de l'initiative gouvernementale « Digital Lëtzebuerg ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	100.000	100.000
33.012 (33.00)	08.40	Médias et communications: subsides à des associations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	283.350	293.350	325.000
35.030 (35.40)	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.418	4.732	8.200
41.011 (41.40)	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission nationale pour la protection des données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.667.224	7.200.000	7.909.314
41.012 (41.40)	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle". (Crédit non limitatif).....	41.032.000	40.576.000	40.576.000
41.013 (41.40)	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel". (Crédit non limitatif).....	829.421	1.400.000	1.480.000
41.014 (41.40)	08.40	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.621.750	6.923.041	7.061.502
41.015 (41.40)	13.90	Prise en charge par l'Etat des frais de l'Institut luxembourgeois de Régulation résultant de la directive européenne sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information. (Crédit non limitatif).....	790.183	1.200.000	1.578.575
41.016 (41.40)	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique « GIE - MyConnectivity ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	1.200.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.632 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	9.502	—
12.847 (12.30)	13.90	Financement des mesures accompagnatrices dans le cadre du développement des autoroutes de l'information	—	3.218	—
Total de la section 00.8.....			78.230.872	96.119.086	102.596.070

00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
Section 00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg					
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel.....	466.014	448.311	546.392
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	473.680		
		3) Charges sociales patronales.....	59.013		
		4) Allocations de repas.....	13.699		
		<i>Total</i>	546.392		
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	1.125	1.069	1.200
12.000 (12.15)	01.10	Indemnités pour services de tiers.....	5.363	5.000	5.200
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	100	100
12.011 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	352	9.000	9.000
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien.....	3.317	300	4.000
12.190 (12.30)	01.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	6.000	6.000
12.260 (12.30)	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	9.636	7.800	7.600
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau.....	6.500		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications.....	500		
		1213 Frais de publication.....	600		
		<i>Total</i>	7.600		
35.060 (35.00)	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	8.891	8.754	8.928
		Total de la section 00.9.....	494.698	486.334	588.420
		Total du département 00.....	372.374.845	240.543.405	259.670.909

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère d'Etat**

Code	Classes de comptes	2020 Compte provisoire	2021 Budget voté	2022 Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	67.047.731	54.484.371	65.806.819
11	Salaires et charges sociales	80.729.222	68.636.980	65.145.675
12	Achat de biens non durables et de services	152.618.556	31.427.878	37.866.044
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	—	60.500	105.600
31	Subventions d'exploitation	10.444.345	24.668.265	25.915.391
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	100.000	100.000	100.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	4.437.940	3.530.150	4.621.661
34	Transferts de revenus aux ménages	20.557	97.934	62.400
35	Transferts de revenus à l'étranger	17.809	18.086	21.728
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	56.940.578	57.519.141	60.025.491
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	18.107	100	100
Total		372.374.845	240.543.405	259.670.909